## ESSAI SUR LA MANUFACTURE ROYALE

DES

## GLACES DE FRANCE

AUX

#### XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

PAR

## Elphège FRÉMY

Licencié en droit, Élève de l'École des Hautes Études.

## INTRODUCTION

Le sujet, son intérêt; absence de travaux antérieurs.

- Les sources. Fonds d'archives publiques et privées.

— Bibliographie.

## PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE DE LA MANUFACTURE ROYALE DES GLACES

## CHAPITRE PREMIER

L'INDUSTRIE DES GLACES EN FRANCE AVANT COLBERT

Premiers textes mentionnant des glaces ou des miroirs de cristal (Vincent de Beauvais, Johannes Pisanus au

xiiie siècle). Diverses opinions ont été émises sur l'origine de cette industrie. Nous pensons qu'elle vient de Lorraine et que, de là, elle fut monopolisée par Venise, pendant plusieurs siècles, à partir du xvie siècle. Les miroirs de Venise sont d'un prix très élevé qui empêche leur emploi général. Henri II, en 1551, essaye de créer une manufacture de glaces à Saint-Germain. Cette tentative fut éphémère. Vains efforts de Henri IV tendant au même but. Hostilité des gentilshommes verriers et mauvaise volonté des ouvriers italiens. Sous Louis XIII, Bastian de Nadal, un Vénitien, s'installe à Paris pour y souffler des glaces, mais, sur les menaces de la République, il abandonne ses fours. Quelques autres essais individuels ne réussissent pas mieux.

#### CHAPITRE II

#### LA MANUFACTURE ROYALE DES GLACES

Colbert veut enrichir son pays d'une nouvelle industrie. L'emploi des glaces, de plus en plus fréquent, est toujours limité par leur prix élevé. Colbert charge, en 1664, Pierre Bonzi, ambassadeur de France à Venise, de s'enquérir si l'on pourrait faire venir, de Murano à Paris, des ouvriers en glaces. Mettant à exécution son projet, il facilite le voyage à plusieurs des meilleurs artisans de Murano. Ceux-ci arrivent à Paris au mois d'octobre 1665. Les lettres patentes du 8 octobre 1665 créent la manufacture royale des glaces en faveur de Nicolas du Noyer.

Le premier miroir parfait sort de la manufacture le 26 février 1666. Les Italiens refusent de former des apprentis. Nouvelles arrivées de Vénitiens. Tous ces voyages entraînent des frais trop élevés pour Du Noyer que le roi soutient par des secours pécuniaires. Sévères mesures prises contre la contrebande. Surveillance des

marchands français à Venise. Lettres des ambassadeurs du roi, Saint-André et d'Avaux, à ce sujet.

Du Noyer meurt en 1679; ses associés obtiennent de nouvelles lettres patentes sous le nom de Pierre de Bagneux.

#### CHAPITRE III

NÉGOCIATIONS POUR FAIRE VENIR, DE MURANO A PARIS, DES OUVRIERS EN GLACES

Gastaldo et Banca, maîtres miroitiers de Murano, dénoncent aux inquisiteurs le départ de plusieurs de leurs ouvriers, dont le principal était La Motta. Alvise Sagredo, ambassadeur de Venise à Paris, reçoit aussitôt l'ordre de faire une enquête à ce sujet (juillet 1665). Dans son rapport, il signale les tentatives du colonel Bon, d'Arexel, de Mazzolar. Arrivée à Paris, en octobre 1665, d'Antonio de la Rivetta et de ses compagnons. Efforts de Sagredo pour les faire aussitôt repartir. Largesse du roi pour les satisfaire et se les attacher. Sagredo sème la discorde et excite La Motta contre La Rivetta (sept. 1666). Mort suspecte de plusieurs ouvriers; les inquisiteurs insistent pour connaître les résultats de l'autopsie. Giustiniani, successeur de Sagredo, décide, à force de menaces. La Rivetta et ses camarades à regagner Venise, au moment même où les intéressés, mécontents d'eux, les congédiaient (printemps de 1667).

#### CHAPITRE IV

LA MANUFACTURE DES GLACES DE TOURLAVILLE

Les Nehou possédaient une verrerie à Tourlaville, près de Cherbourg. Louis Lucas de Nehou, qui soufflait des glaces déjà en 1666, entre en 1667 dans la manufac-

ture royale comme associé de Du Noyer; il reste en même temps à la tête de son établissement. Difficultés de la compagnie avec les neveux de L.-L. de Nehou. La manufacture de Tourlaville traverse, au début du xviiie siècle, une crise dont elle sort vers 1723, grâce à l'administration d'Antoine Dagincourt. Après la Révolution, cet établissement est vendu.

#### CHAPITRE V

LA MANUFACTURE DES GRANDES GLACES (1688-1695)

Abraham Thévart, bourgeois de Paris, obtient en 1688 un privilège pour faire des glaces plus grandes que celles de Du Noyer, à l'aide d'une nouvelle invention : le coulage. Rivalité entre cette compagnie et la compagnie de Pierre de Bagneux. Réglementation excessive. Thévart et ses associés, trouvant les frais généraux trop élevés à Paris, se transportent en 1692 dans le vieux château de Saint-Gobain. Origine et transformation du pays. La jalousie de Thévart et de Bagneux les affaiblit mutuellement.

#### CHAPITRE VI

RÉUNION DES COMPAGNIES DE BAGNEUX ET DE THÉVART
COMPAGNIE DE PLASTRIER

Pontchartrain, en 1695, réunit les deux compagnies en une seule. Il n'y a plus que la « manufacture royale des glaces », sous le nom de François Plastrier. Les associés de cette nouvelle compagnie sont pris parmi ceux de Bagneux et de Thévart. De nombreux arrêts les protègent. Des juridictions spéciales sont seules compétentes pouconnaître des différends qui s'élèveront. Difficultés avec la manufacture des glaces des Dombes (arrêt du 9 mars 1700), et avec les fermiers généraux (arrêt du 25 février 1698).

Développement des différentes manufactures de la compagnie, et particulièrement de Saint-Gobain, dont l'estimation, en 1700, monte à plus de 900.000 livres. Au point de vue technique, l'affaire marche très bien, mais les intéressés sont imprudents, ils augmentent trop rapidement leurs établissements sans former des fonds de réserve suffisants. Ils obtiennent le 24 juin 1702 un arrêt de surséance, mais, devant les réclamations justifiées des débiteurs, le roi le révoque le 22 août 1702 et, le 16 septembre, il dissout la société, les dettes n'ayant pas été payées.

#### CHAPITRE VII

 $\begin{array}{ccc} \textbf{COMPAGNIE} & \textbf{D'ANTOINE} & \textbf{DAGINCOURT} \\ & (4702\text{-}4800) \end{array}$ 

§ I (1702-1727). — Antoine Dagincourt obtient du roi un nouveau privilège pour la manufacture royale des glaces. Lettres patentes du 23 octobre 1702. Arrêts rendus en sa faveur. Organisation de la nouvelle société. Les intéressés, le capital, le paiement des dettes de Plastrier.

§ II (4727-1757). — Renouvellement du privilège de 4702. En 4739, Dagincourt meurt; le privilège est reporté au nom de Louis Renard. La compagnie entre dans sa plus brillante période. Emploi fréquent des glaces. Cabinets de glaces.

§ III (1757-1785). — Troisième renouvellement du privilège de 1702. Par exception la compagnie n'est point exempte des droits à payer sur les charbons de terre entrant en France. C'est la première victoire des fermiers généraux sur la manufacture royale. Les contemporains

attaquent le monopole de la compagnie des glaces. Affaire Le Clerc.

§IV (1785-1800). — Quatrième renouvellement du privilège pour la période de 1792 à 1822. La manufacture est affaiblie par la tourmente révolutionnaire. Elle reprend au xix<sup>e</sup> siècle son ancienne splendeur.

# DEUXIÈME PARTIE ADMINISTRATION

## CHAPITRE PREMIER

LES INTÉRESSÉS

Actes de sociétés (1667, 1684, 1693, 1702). Conseils d'administration. Modification parmi les intéressés. Nominations. Jours de réunions, décisions. Voyages pour visiter les manufactures. Jetons de présence. Ordres envoyés aux directeurs.

#### CHAPITRE II

#### ADMINISTRATION INTÉRIEURE

Les directeurs à Saint-Gobain, à Tourlaville, au faubourg Saint-Antoine. Les caissiers. Les contrôleurs. Les inspecteurs généraux. Les chapelains. Les portiers. Les gentilshommes.

#### CHAPITRE III

LA SOCIÉTÉ AU POINT DE VUE FINANCIER

Les sols d'intérêts (actions). Leur valeur ; ils sont divisés en deniers d'intérêt. Il faut posséder 18 deniers pour

avoir voix délibérative dans les conseils. Nouvelle division du capital en 1693 (22 sols). Expédients proposés en 1702 pour faire face aux dettes. Insuccès de ces moyens. Antoine Dagincourt, pour obtenir son privilège, s'engage à acquitter toutes les créances existant en 1703 contre la compagnie de Plastrier. Difficultés de cette liquidation. Répercussion de la crise de Law sur les affaires de la manufacture royale. Les deniers augmentant énormément de valeur à la fin du xviiie siècle, on arrive à avoir recours à des contre-lettres pour réunir 18 deniers sur une même tête. Caractère mobilier de ces deniers.

## TROISIÈME PARTIE

LES OUVRIERS

## CHAPITRE PREMIER

ENGAGEMENTS DES OUVRIERS

On faisait signer à l'ouvrier un engagement écrit, spécifiant la condition du travail, le salaire, la durée du séjour à la manufacture. Sanction en cas d'inexécution de ce contrat. — Seule la compagnie peut le rompre. — Amendes pour les verriers qui engagent les ouvriers sans un congé signé des intéressés. Emprisonnement des ouvriers abandonnant leur travail sans autorisation. — Ces règles sont encore appliquées pendant la Révolution.

### CHAPITRE II

CONDITION DES OUVRIERS DE LA MANUFACTURE ROYALE
DES GLACES — LES RÉGLEMENTS

De nombreuses exemptions de toutes sortes de droits furent prononcées en faveur des ouvriers de la manufacture et en firent une catégorie de personnes à part. Système d'amendes pour manquements aux règlements. — Règlement intérieur des manufactures (boissons, chauffage, animaux, chasses). — Heures de travail. — Service de garde. — Repos hebdomadaire.

#### CHAPITRE III

MESURES HUMANITAIRES PRISES A L'ÉGARD DES OUVRIERS

Retraites pour les invalides (1760). — Blés importés et vendus à bas prix aux travailleurs en cas de disette. — Secours pécuniaires dans les villages voisins des manufactures. — Augmentation de salaires en cas de trop grande cherté des vivres.

#### CHAPITRE IV

#### DÉSERTIONS D'OUVRIERS

Affaire La Pommeraye, Saas et Vauchaux en 1714. — La Pommeraye fut enfermé à la Bastille pour avoir débauché des ouvriers de la manufacture royale. Ses complices et lui furent condamnés à payer de fortes amendes. La Pommeraye ne put se libérer, il resta enfermé jusqu'en 1727. — En 1774, Graux, maître de verrerie de Fère-en-Tardenois, débauche des ouvriers de Tourlaville. — Les fugitifs sont arrêtés et emprisonnés. — Quelques tentatives analogues furent faites par des étrangers.

#### APPENDICE1

#### LES SALAIRES

Journaliers et ouvriers ordinaires. — Retenues et gratifications.

1. Nous n'avons pas rejeté à la fin cet appendice, car il se rattache intimement à la 3° partie.

## QUATRIÈME PARTIE

#### LA FABRICATION

Définition. — Les glaces soufflées. — Les glaces coulées. — Outils. — Procédés de fabrication.

Les glaces sont ensuite polies et durcies. Composition de la pâte. — Origine des matières premières. — Combustibles : bois et charbons.

Les fours, leur construction, leurs formes. — La poterie et les creusets pour la fusion et le transport de la pâte. — Transformation des machines.

Le mercure autrefois, le nitrate d'argent actuellement, transforme une glace en miroir.

#### **APPENDICES**

- I. L'INVENTION DU COULAGE DES GLACES.
- II. LA VENTE DES GLACES.
- III. LE PROCÈS RADIX (liquidation des dettes de la  $C^{ie}$  de Plastrier).

#### **TABLES**

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE LIEUX TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE PERSONNES

PIÈCES JUSTIFICATIVES

